

CMQ-65921

EXTRAIT VÉRITABLE des minutes de la Commission municipale du Québec, séance du 8 août 2017.

RÉSOLUTION

2017-171

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DE LA CÔTE-DE-GASPÉ INC.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Percé ne peut administrer ses affaires faute de quorum à la suite de la démission du maire et de cinq conseillers;

CONSIDÉRANT QUE la Commission peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité pendant cette période;

CONSIDÉRANT QUE Transport adapté et collectif de la Côte-de-Gaspé inc. (TAC) est un organisme à but non lucratif qui offre un service de transport aux personnes handicapées et aux personnes âgées qui fréquentent les activités de Centre de jour;

CONSIDÉRANT QUE TAC dessert une partie du territoire de la ville de Percé et que la Ville contribue à son financement annuel;

CONSIDÉRANT QUE TAC organise une fête pour ses usagers, le 30 septembre prochain, dans le cadre de son 25^e anniversaire d'existence, et sollicite une aide financière de 200 \$ de la part de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST RÉSOLU :

QUE la Commission autorise le versement d'une aide financière de 200 \$ à Transport adapté et collectif de la Côte-de-Gaspé inc. pour une partie des coûts inhérents à l'organisation de la fête du 30 septembre 2017.

Cette dépense est imputée au poste budgétaire 02.701.90.970 (subventions organismes de loisirs).

La secrétaire de la Commission,


Céline Lahaie, notaire